



Achat en copropriété pour louer

Par **GASQUIN**, le **28/12/2009** à **18:57**

Bonjour,

Je souhaite acheter un appartement neuf dans une copropriété afin de le louer sous le régime de la loi Scellier. Est-ce que je risque de trouver des copropriétés ou le règlement de copropriété interdise la location ? Une telle clause dans un règlement est-elle licite ?

Merci pour votre aide.

Par **Isabelle FORICHON**, le **29/12/2009** à **15:57**

Bonjour,

Franchement ça m'étonnerait de plus cette clause serait illicite donc réputée non écrite.

Cordialement

isabelle

Par **JURISNOTAIRE**, le **30/12/2009** à **01:04**

.
.

Bonsoir, Gasquin.

On peut d'abord noter que le promoteur -surtout en ce moment- aurait bien du mal à commercialiser son ensemble immobilier.

Juridiquement je partage l'avis d'Isabelle; et je vous invite également à lire, dans les dossiers que j'ai déjà traités : "Interdiction de louer les chambres de service?", actuellement page 2.

Des instructions figurent ci-dessous.

Votre bien dévoué.